

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 19859
Numéro SIREN : 444 786 511
Nom ou dénomination : GRDF

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2021 sous le numéro de dépôt 69746

GRDF
Société anonyme au capital de 1 800 745 000 Euros
Siège social : 6, rue Condorcet – 75 009 PARIS

444 786 511 RCS PARIS

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL N°03/21

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 31 MARS 2021

L'an deux-mille vingt et un et le mercredi trente-et-un mars à onze heures, les membres du Conseil d'administration de la société GRDF se sont réunis en vidéoconférence sur convocation de leur Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

ETAIENT PRESENTS :

Jean-Marc LEROY	Administrateur, Président du Conseil d'administration
ENGIE Représentée par Edouard SAUVAGE	Administrateur
GDF INTERNATIONAL Représentée par Dominique BOURGEON	Administrateur
COGAC Représentée par Xavier PERRET	Administrateur
SOPRANOR Représentée par Anne-Laure DE CHAMMARD	Administrateur
SFIG Représentée par Martin JAHAN DE LESTANG	Administrateur
Françoise THIEBAULT	Administratrice indépendante
Christian PIERRET	Administrateur indépendant
Gwen-Sophie GIRARD	Administratrice indépendante
Eric BEUSSON	Administrateur élu par les salariés
Thierry FAUX	Administrateur élu par les salariés

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Philippe GEIGER	Commissaire du Gouvernement
Frédéric MARTIN	Directeur Général Délégué
Philippe VIOLE	Responsable de la conformité
Thomas DUTEL	Secrétaire du CSE central
Olivier FUILLA-WEISHAUP	Secrétaire du Conseil d'administration
Laurence POIRIER-DIETZ	Engie Solutions, pour la partie la concernant

ABSENTS ET REPRESENTES :

CELIZAN, représentée par Claire TUTENUIT, a donné pouvoir à Jean-Marc LEROY pour la représenter.

M. Jean-Marc LEROY préside la séance.

Le Président constate que le quorum est atteint, 11 des 12 administrateurs étant présents, et que le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

En préambule, le Président indique que ce Conseil d'administration se tient dans le format suivant : présence physique au siège de GRDF pour le Président, le Directeur Général Délégué, le responsable de la conformité et le secrétaire du conseil, et participation par vidéoconférence pour tous les autres membres du conseil, invités et intervenants.

Ce format déroge aux règles du règlement intérieur de la société, en application et dans le respect de l'ordonnance ministérielle n° 2020-321 du 25 mars 2020 modifiée, dont les dispositions ont été prorogées jusqu'au 31 juillet 2021.

PREAMBULE

Le Président rappelle qu'à cette séance participent Edouard SAUVAGE qui succède à Didier HOLLEAUX dans le rôle de représentant permanent d'ENGIE, et pour la première fois Philippe GEIGER, directeur adjoint à l'énergie à la DGEC, qui succède à Anne-Florie CORON comme Commissaire du gouvernement auprès de GRDF.

Il souhaite la bienvenue à Philippe GEIGER et l'invite à se présenter.

[.....]

Le président rappelle, à l'occasion de ce changement parmi les membres du Conseil, que l'exercice du rôle d'administrateur et plus largement celui de membre du Conseil implique de respecter une déontologie dont les points majeurs sont la défense et la promotion de l'intérêt social, le devoir de réserve et l'obligation de confidentialité.

Comme le précise l'article 11 du règlement intérieur les membres du Conseil sont tenus « à une obligation absolue de confidentialité à l'égard des informations qui leur sont communiquées dans le cadre de leurs fonctions, ou débattues lors des réunions du Conseil. [...] En particulier, les débats eux-mêmes, les procès-verbaux qui en rapportent les termes, les rapports et les documents adressés au Conseil sont confidentiels et ne sont pas diffusables ». Ces principes sont également rappelés dans la charte de l'administrateur en annexe du règlement intérieur.

Le président rappelle que le strict respect de la confidentialité va de pair avec la richesse des débats du Conseil et recommande aux administrateurs, s'ils souhaitent communiquer, de se rapprocher du Secrétaire du Conseil, pour clarifier au préalable toute question sur la confidentialité de certains dossiers et / ou de certaines données.

L'ordre du jour de la réunion est ensuite rappelé.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 23 février 2021,
2. Nomination du nouveau Directeur Général de GRDF,
3. Propositions du Comité des rémunérations pour approbation,
4. Questions diverses.

POLICE DES DEBATS

Pour garantir la qualité et l'efficacité des débats, le Président invite les participants à couper leur micro en dehors des prises de parole.

[.....]

2. NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DE GRDF

Le président rappelle que Frédéric MARTIN a été nommé Directeur Général Délégué le 27 janvier 2021 par le Conseil d'administration pour assurer la direction de la société au départ d'Edouard SAUVAGE vers le groupe ENGIE le 1^{er} février, dans l'attente de la nomination d'un nouveau Directeur Général de GRDF.

Le mandat de Frédéric MARTIN a été fixé du 28 janvier au 30 juin 2021.

Le Conseil se réunit aujourd'hui pour nommer le futur Directeur Général de GRDF.

Le Président donne la parole à Edouard SAUVAGE, en tant que représentant de l'administrateur ENGIE, qui propose au conseil de nommer Laurence POIRIER-DIETZ en tant que Directrice Générale de GRDF à compter du 1^{er} juin 2021.

[.....]

Le Président soumet au vote la nomination de Laurence POIRIER-DIETZ en qualité de Directrice Générale de GRDF à compter du 1^{er} juin 2021 et pour une durée de 4 ans conformément à l'article 17 des statuts de la Société.

Thierry FAUX indique qu'il ne prendra pas part au vote.

Dans ces conditions, il se retire du conseil durant ce vote. Le quorum ainsi modifié reste atteint, 10 administrateurs sur 12 étant présents, et le conseil peut valablement délibérer.

Le Conseil décide à la majorité des voix (les deux administrateurs représentant les salariés prenant part au vote s'abstenant) d'approuver la nomination de Laurence POIRIER-DIETZ, demeurant 3, rue d'Arsonval, 75 015 PARIS, en qualité de Directrice Générale à compter du 1^{er} juin 2021 et pour une durée de 4 ans.

Laurence POIRIER-DIETZ déclare personnellement accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être atteinte ni par une incompatibilité ni par une interdiction pouvant l'empêcher d'exercer ses fonctions.

Le Président lui adresse ses vœux de succès dans ses nouvelles fonctions, et l'assure de l'appui du Conseil. Il précise qu'un flash interne et qu'un communiqué de presse seront diffusés à l'issue de la séance.

[.....]

3. PROPOSITIONS DU COMITE DES REMUNERATIONS

Laurence POIRIER-DIETZ et Frédéric MARTIN quittent la salle pendant cette séquence.

[.....]

Edouard SAUVAGE prend la parole pour proposer aux administrateurs d'avancer du 30 juin au 31 mai 2021 le terme du mandat de Directeur Général Délégué confié par le conseil à Frédéric MARTIN, compte-tenu de la nomination de Laurence POIRIER-DIETZ comme Directrice Générale à compter du 1^{er} juin 2021.

Le Président soumet cette proposition au vote du conseil, qui l'approuve à l'unanimité.

[.....]

42. QUESTIONS DIVERSES

Le prochain Conseil d'administration se tiendra le mardi 13 avril 2021 à 14h30. Il sera précédé d'une Assemblée Générale Ordinaire le même jour à 14 h.

POUVOIRS A CONFERER POUR LES FORMALITES

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, et particulièrement à la GAZETTE DU PALAIS, domiciliée 12, rue de la Chaussée d'Antin, 75 009 Paris, à l'effet d'effectuer tous dépôts et publications nécessaires et généralement pour réaliser toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président et un administrateur.

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'administration



Jean-Marc LEROY